

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 mars 2019 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9929-19
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Ajouts :

- 9a) Traitement des eaux - Contrôles et télémétrie : mandat
- 9b) Modification de la marge de crédit : autorisation

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jimmy Flowers et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9930-19
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 4 février 2019, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 9931-19
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 MARS 2019 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 90 499,05 \$ en date du 7 mars 2019.

RÉSOLUTION N° 9932-19
USINE D'EAU - DÉBITMÈTRE : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer la vérification et la validation de mesure de débit à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Endress + Hauser en date du 4 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité mandate la firme Endress + Hauser pour la vérification et la validation sur le site du débitmètre, afin de réponse aux exigences des ministères et ce, pour la somme de 4 690. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9933-19

MISE AUX NORMES DES AIRES DE PROTECTIONS DES PUITES D'EAU POTABLE : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer à la nouvelle réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques concernant la protection de la qualité de l'eau potable;

CONDISÉRANT la réception de l'offre de services de la firme Englobe en date du 10 janvier 2019 pour la mise aux normes des aires de protections des puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la programmation du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) »;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que la Municipalité mandate la firme Englobe pour la mise aux normes des aires de protections des puits d'eau potable, et ce pour la somme de 17 275. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9934-19

ÉVALUATION DES DÉBITS DE CONCEPTION DE L'EAU POTABLE : MANDAT

CONDISÉRANT la réception de l'offre de services de la firme Groupe-conseil TDA en date du 26 février 2019 pour l'évaluation des débits de conception de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la programmation du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) »;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité mandate la firme Groupe-conseil TDA pour l'évaluation des débits de conception de l'eau potable, et ce pour la somme de 7 900. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9935-19

SITE WEB - MUNICIPALITÉ : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour son site WEB;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de la firme Paginart, communications de marque en date du 8 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que la Municipalité mandate la firme Paginart, communications de marque pour mettre à jour le site Web de la Municipalité et ce, pour la somme de 6 800. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9936-19
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 février 2019 concernant une offre d'aide financière non récurrente de 531 000. \$;

CONSIDÉRANT les obligations relatives au règlement n° 307 et la situation financière particulière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la lettre de promesse du ministre datée du 20 octobre 2016 pour une aide financière maximale de 3,2 MS dans le cadre du volet Plan Nord du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par le conseiller Charles Arsenault et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son accord à la réception d'une aide financière au comptant de 531 000. \$ et à la déduction de ce montant de la contribution gouvernementale prévue pour le projet de caserne incendie dans le cadre du volet Plan Nord du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (n° 512010). Plus spécifiquement, les versements de la contribution gouvernementale associés au traitement de la réclamation finale du projet et prévus sur une période de vingt ans seront réduits annuellement d'un montant de 26 550. \$

RÉSOLUTION N° 9937-19
ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la tenue de la 33^e édition de l'activité « l'Art de s'exprimer » pour les jeunes de la 3^e à la 6^e année organisée par le Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre qui se tiendra au printemps 2019.

RÉSOLUTION N° 9938-19
OPÉRATEUR/JOURNALIER SUR APPEL : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures au poste d'opérateur/journalier - sur appel au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, suite au processus d'embauche;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche messieurs Kelly Boudreau et Michel Thibeault à titre d'opérateur/journalier sur appel au Service des travaux publics et que la rémunération soit fixée à la classe 1, échelon 01-10-2018 de l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 9939-19
RÈGLEMENT N° 337 « CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT » : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE s'est tenu le 13 février 2019 la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 337 de 9 h à 19 h;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Sylvain Arsenault
et unanimement résolu

Que le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 337 « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 325 000. \$ pour l'achat d'un camion 6 roues et de ses équipements de déneigement » soit et par la présente, est déposé tel que rédigé.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 338 « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET DES OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Charlotte Cormier qu'elle présentera, pour adoption, lors d'une prochaine séance un règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et des obligations du directeur général.

Le projet de règlement est ainsi déposé et le maire Pierre Cormier présente globalement le règlement.

**RÉSOLUTION N° 9940-19
CAMPING QUÉBEC - REPRÉSENTANTE : NOMINATION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Municipalité auprès de Camping Québec;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que madame Claudia Richard, coordonnatrice division culture et tourisme soit nommée représentante de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre auprès de Camping Québec.

**RÉSOLUTION N° 9941-19
ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES VIDANGES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST DE LA MINGANIE (RIMMR) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les nombreux inconvénients occasionnés à la population à cause des bris sur le camion de la collecte;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers représentants les quatre (4) localités participant à la collecte soient Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Au-Tonnerre qui étaient présents à la rencontre de la Régie du mardi 26 février 2019, ont adopté à l'unanimité l'achat d'un camion neuf;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau camion de collecte est devenu nécessaire pour assurer un service fiable aux citoyens des localités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les localités concernées soient Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Au-Tonnerre n'ont pas les fonds nécessaires pour faire l'acquisition du camion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la RIMMR, mandatés par les localités concernées par l'achat d'un camion de collecte, ont demandé au conseil de la RIMMR un prêt représentant le montant de l'achat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la RIMMR ont accepté à l'unanimité le prêt pour l'achat du camion neuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit être informé de cet achat et qu'il doit en approuver les termes et conditions;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est favorable à ce que la RIMMR entame les démarches pour faire l'acquisition d'un camion compacteur neuf pour la collecte des matières résiduelles;

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte les termes de l'entente, soit un montant d'environ 250 000. \$ partagés entre les quatre (4) localités concernées (Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Au-Tonnerre) pour une durée de cinq (5) ans et ce, au taux d'intérêt annuel de 3%;

Que dès que le montant total de l'achat sera connu, la RIMMR devra transmettre un tableau représentant le capital, les intérêts et le total à verser annuellement par les Municipalités concernées. Ce tableau servira aussi à prévoir les montants d'emprunt aux prévisions budgétaires annuelles;

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise monsieur Ghabi Nader, directeur général de la Régie à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait état des correspondances suivantes :

Bureau du Premier ministre du Québec, le 11 février 2019 accusé réception concernant la résolution n° 9913-19 en relation avec l'opposition de la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.

Le 11 mars 2019, dépôt d'une pétition contre l'application du règlement n° 332 « Règlement concernant l'enlèvement et le déblaiement de la neige sur le territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre ».

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 9942-19

TRAITEMENT DES EAUX - CONTRÔLES ET TÉLÉMÉTRIE : MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Stantec Experts-conseils Itée en date du 6 mars 2019 pour le contrôles et de la télémétrie de ses installations de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la programmation du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) »;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation des plans et devis requis à la réfection des contrôles et de la télémétrie de ses installations de traitement des eaux et ce, pour la somme de 9 995,50 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9943-19

MODIFICATION DE LA MARGE DE CRÉDIT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une marge de crédit auprès de la Banque CIBC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé une augmentation temporaire de la marge de crédit le 12 mars 2018 par la résolution n° 9763-18;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'augmentation temporaire de la marge de crédit auprès de la Banque CIBC;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil autorise l'augmentation temporaire de 3.5 M\$ de la marge de crédit, auprès de la Banque CIBC et ce, pour une période de 1 an;

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette transaction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9944 LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 31

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale